

Races locales menacées de disparition

Bovine	Ovine	Caprine	Porcine	Équine	
Pure	Pure	Pure	Pure	Pure	Croisement d'absorption
Animaux pouvant être engagés					
Animaux certifiés par l'organisme de sélection ou de conservation					
Femelle de + 2 ans	Femelles de + 1 an ou ayant déjà mis bas	Truies et verrats		Mâles et femelles de + 6 mois	Femelles de + 6 mois
3 UGB minimum	Au moins 1 UGB soit 7 caprins ou 7 ovins	Au moins 1 UGB dont au moins 1 verrat et une femelle repro.		Au moins 1 animal	
Montant de l'aide					
200 € /UGB / an pendant 5 ans, pour un minimum de 200 € Attention : Aide plafonnée selon les modalités d'intervention des différents financeurs					
Obligations à respecter pour obtenir l'aide (sous peine d'annulation de l'aide pour 1 ou 5 ans).					
Détenir de façon permanente les animaux engagés					
Faire reproduire chaque année en race pure au moins 50% des femelles engagées			Mettre à la reproduction les animaux engagés		
			en race pure	avec des mâles pure race de la race à laquelle est inscrite la femelle	
			Obtenir une naissance par femelle engagée		
Faire enregistrer les saillies et/ou les naissances conformément à la législation en vigueur pour chaque espèce					